



Convention de partenariat Accueil de Loisirs Sans Hébergement

AR Prefecture

082-218201127-20230309-CM20230309_17-DE
Reçu n° 15/02/2023

Entre le **Comité Social et Economique Airbus Operations Toulouse**, dont le siège social se situe :

**SERVICE ENFANCE
20 CHEMIN DE GARRIC
31200 TOULOUSE**

Représenté par le secrétaire sous-commission Enfance, Mr RAYNAL Jérôme, et :

Monsieur LOPEZ Romain Maire de Moissac

Il a été convenu ce qui suit :

- ✓ **Attribution d'une subvention :**
Le Comité Social et Economique octroie une participation financière aux salariés Airbus Operations Toulouse ou sociétés conventionnées, dont les enfants sont inscrits à votre centre de loisirs.
 - ✓ **Montant de la subvention :**
5 € par jour ou 2.50 € par ½ journée, par enfant (cette subvention ne peut en aucun cas, excéder le montant restant à la charge de la famille, une fois les réductions faites par d'autres organismes, exemple : CAF).
Notre subvention concerne uniquement les mercredis (or vacances scolaires) et les vacances scolaires.
ATTENTION : le CSE n'accorde pas de subvention sur les repas, absences repas, absences journées et demi-journées, périscolaire (garderie du matin et du soir en semaine).
 - ✓ **Identification du salarié :**
Vous recevrez sur demande un listing de la part de votre interlocuteur du Comité Social et Economique qui vous indiquera les informations nécessaires des nouveaux inscrits. Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse mail : s.fontanie@moissac.fr.....
- En parallèle, vous recevez un mail automatique de confirmation de demande de subvention émise par notre site web lorsqu'un salarié fait une demande (il est impératif de nous communiquer si celle-ci change en cours d'année).
- ✓ **Validité :**
La déduction de la subvention CSE est effective à partir de la date de la demande (**elle n'est pas rétroactive**) jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (exemple : septembre 2020 jusqu'à août 2021, septembre 2021 jusqu'à août 2022, etc.). **Cette demande de subvention doit être renouvelée tous les ans par le salarié.**
 - ✓ **Procédure de facturation :**
Une facture (subvention CSE déduite) sera remise, par vos soins, aux familles et une facture sera expédiée au CSE par mail (facture.centreaere@cseairbus.com OU melissa.drapier@cseairbus.com) ou à l'adresse ci-dessous :

**CSE AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE _ SERVICE ENFANCE
20 chemin de Garric _ 31200 TOULOUSE**

Cette facture devra mentionner, **le nom et prénom de l'enfant, les DATES DE FREQUENTATION** du CLSH, **le total de la subvention** (déduction faite au salarié). **Il faudra également joindre le double des factures parents afin que l'on vérifie le montant facturé.** Merci de nous facturer au mois ou au trimestre.

Merci de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété et signé. Cette convention sera effective durant l'année **2023**. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service Enfance : 05.62.16.65.14

Signature/tampon du centre de loisirs ou de la mairie
Date, suivi de la mention « lu et approuvé »

Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

**Secrétaire commission enfance
Jérôme RAYNAL**